



DEMANDE DE DEROGATION D'INSCRIPTION SCOLAIRE
Inscription des élèves des communes extérieures dans les écoles publiques de TROUY

Responsable légal de(s) enfant(s) :

Nom :Prénom :

Adresse :

Ville :code postal : Téléphone :

Enfant(s) pour le(s)quel(s) la dérogation est demandée :

Nom :Prénom :

Date de naissance :Niveau enseignement :

Nom :Prénom :

Date de naissance :Niveau enseignement :

Dans quelle commune et dans quelle école souhaitez-vous inscrire votre ou vos enfants ?

.....
.....

Date de fréquentation :

Votre ou vos enfants a-t-il / ont-ils des frères et sœurs : oui non

Si oui, dans quelle école est-il / sont-ils scolarisé(s) et dans quelle commune :

.....
.....

Cas dérogatoires légaux (cocher la case correspondante) :

- Obligations professionnelles des responsables légaux :** les deux parents ou tuteurs exercent une activité professionnelle et la commune ne dispose pas de restauration et d'un service de garde matin et soir organisés directement ou par l'intermédiaire d'un service d'assistantes maternelles.
- Raisons médicales** (joindre un justificatif) : l'état de santé de l'enfant, dûment constaté par un médecin scolaire ou médecin agréé (liste établie par le Préfet), une scolarisation à proximité du lieu de soin (hospitalisations fréquentes ou soins réguliers prolongés.)
- Fratrie** : un frère ou une sœur est inscrit la même année scolaire dans une école maternelle ou élémentaire publique d'une autre commune en raison des deux motifs précédents, de l'absence de capacité d'accueil ou de la poursuite de scolarité dans le cycle.

A.....Le.....

Signature

Décision du Maire de la commune de résidence

Accepte la scolarisation de l'enfant dans l'école souhaitée
Avec prise en charge des frais de scolarité

Refuse la scolarisation de l'enfant dans l'école souhaitée

Observations :

A.....Le.....

Le maire

**Décision du Maire de la Ville de Trouy
Commune d'accueil**

Accepte la scolarisation

Refuse la scolarisation

Observations :

A.....Le.....

**Madame Rachel TANNEUR
Conseillère déléguée
Aux affaires scolaires**